



APPÂT ANTI-LIMACES COLZACTIF®



Attractivité maximale

Découverte facilitée du granulé



Appétence accrue

Ingestion de la dose létale



Rapidité d'action inégalée

Culture protégée dès l'application





Epandage en grande largeur















Cultures de plein champ

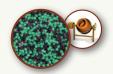
Cultures	Stades des cultures
Betterave sucrière, betterave fourragère, betterave rouge, navet	Localisé au semis
Cultures oléagineuses (Lin, pavot, sésame, tournesol, colza, soja, moutarde, coton, citrouille, carthame, bourrache, lin bâtard, chanvre, ricin) autres oléagineux à l'exception des cacahuètes	Localisé au semis
Céréales (Blé, orge, avoine, seigle, triticale)	Localisé au semis
Maïs, maïs doux, sorgho, millet	Localisé au semis
Prairies ⁽¹⁾	Localisé au semis
Gazon de graminée	Localisé au semis (dernière appli- cation au plus tard 49 jours avant mise en pâture)
(1) Prairie: dernière application au plus tard 49 jours avant mise en pâture.	



- \bullet Porter des gants pendant le chargement et l'application
- Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu
- \bullet Ne pas stocker à plus de 35°C



Comment peut-on utiliser MAGISEM PROTEC®?







Mélange anticipé

Application dans le sillon

Application sur ou dans le rang

Dans quelles situations doit-on utiliser MAGISEM PROTEC®?

- Lorsqu'on s'apprête à réaliser un semis sans pouvoir bien rappuyer le sol (préparation motteuse éventuellement avec des résidus de culture...), on peut s'attendre à des dommages directs.
- Lorsqu'on s'apprête à réaliser un semis sans pouvoir bien enfouir la totalité des semences, on peut redouter des attaques directes sur graines.
- Lorsqu'on s'apprête à réaliser un semis sans pouvoir bien refermer les raies de semis (parfois en semis direct), on peut craindre des dégâts sur graines, sur coléoptiles ou sur hypocotyles.

Matière active..... Métaldéhyde 40 g/kg Granulométrie..... 110 000 granulés/kg

Usages homologués...... Traitements généraux, traitements

du sol limaces et escargots

Dose totale autorisée...... 4 kg/ha (une seule application par culture)

Ravageurs ciblés..... Limaces et escargots

MAGISEM PROTEC® - AMM n° 2130084 - Métaldéhyde à 40g/kg - Marques déposées, autorisation de mise sur le marché et fabrication : DE SANGOSSE, P102 Tenir hors de portée des enfants, P262 Eviter tout contact avec la peau, P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. P273 Eviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection. P391 Recueillir le produit répandu. P301+P310 En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre anti poison ou un médecin. P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/nationale. S91 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe6 Pour protéger les oiseaux/les mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploit : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intérigée. Consulter alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intérigée. Consulter les violes des fiches produits disponible sur www.cibage-anti-limaces.fr - Agréement n°A001561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. Edition NOVEMBRE 2019. Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr - Version actualisée des fiches produits disponible sur www.cibage-anti-limaces.fr - Crédit photos DE SANGOSSE/ShutterStock.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.